

MAI 2023 - n°5



# Le Dechynois



**Mieux comprendre  
le budget 2023** - Page 4

# Ça s'est passé à Dechy

## ■ LE TOURNOI U15 DE DECHY SPORT S'EST TERMINÉ PAR LA VICTOIRE DU SC DOUAI



Longtemps interrompu par la crise sanitaire, Dechy-Sport a enfin pu organiser son tournoi international U15.

La finale a été clôturée par la victoire du SC Douai face au E.S. Lambres-lez-Douai.

Malgré les contretemps et les contraintes, les bénévoles ont travaillé sans relâche pour relancer cet événement qui a marqué l'histoire de notre commune.

## ■ HOMMAGE À MARCEL BUNS

Avant la finale du tournoi international U15, les élus et les dirigeants du club ont rendu hommage à Marcel BUNS.

En 1968, alors Président du club, il a fondé avec Albert CARRE, le tournoi international Juniors. A l'époque, c'est l'équipe polonaise d'Opole qui avait remporté la coupe.



## ■ PREMIÈRE BRADERIE D'AVRIL POUR LE COMITÉ DES FÊTES

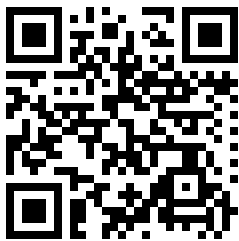
C'était une première cette année. Le comité des fêtes a organisé le dimanche 16 avril dernier, une braderie dans les rues Victor Hugo et Ambar.

La Ferme Jacquart, quant à elle, a accueilli le marché mensuel des producteurs, sous sa grange et dans la cour, comme chaque troisième dimanche du mois.





**Jean-Michel  
SZATNY**  
Maire de Dechy



Comme chaque année, les mois de mars et avril sont rythmés par le cycle budgétaire.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons en effet clôturé l'exercice budgétaire 2022 avec l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

Malgré une augmentation conséquente des coûts liés à l'énergie et la hausse des rémunérations due à la revalorisation du point d'indice de plus de 3,5 % (dépenses non compensées), les résultats de l'exercice 2022 font apparaître un excédent de fonctionnement de près de 300 000 euros auquel s'ajoute l'excédent précédent soit un total de 887 619,41 euros, qui permet de financer les dépenses d'investissement.

Le conseil municipal a également approuvé le budget primitif à la majorité, budget établi sans augmentation des taux de la fiscalité locale et qui s'équilibre à hauteur de 7 896 603,48 euros.

Une analyse plus exhaustive se trouve à l'intérieur de ce bulletin municipal notamment les pages 4 et 5.

En conclusion, le budget de la commune est donc conforme au rapport d'orientations budgétaires présenté aux élus en février 2023.

Grâce à une gestion saine et rigoureuse qui reste ambitieuse, nous pouvons maintenir les services publics, soutenir les associations locales, et financer l'investissement (travaux de rénovation des bâtiments municipaux, travaux de voiries, études de faisabilité, etc ... )

Votre Maire,  
**Jean-Michel SZATNY**

Mensuel d'informations  
De la Ville de Dechy

**Le Dechynois**

Directeur de la publication :  
Jean-Michel SZATNY  
Conception :  
Service Communication  
Impression :  
IDJ  
Tirage : 2400 exemplaires

Mairie de Dechy  
Place Jean Jaurès  
59187 Dechy  
03 27 95 82 00

## SOMMAIRE

Ça c'est passé à Dechy .....	p 2	Environnement et cadre de vie .....	p 10
De vous à moi .....	p 3	Formation des agents .....	p 12
Mieux comprendre le budget 2023	p 4	Nos commerces .....	p 13
Travaux .....	p 6	Agenda .....	p 14
Nos enfants .....	p 8	Expressions politiques .....	p 16
Ils font bouger Dechy .....	p 9	Marché des producteurs .....	p 16

# Mieux comprendre le budget 2023

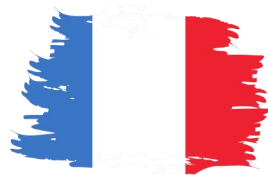
Le 12 avril dernier, le Conseil municipal a voté le budget primitif de la commune pour l'année 2023. Il permet de prévoir les recettes et les dépenses pour l'année (voir schéma ci-dessous).

Le budget se compose en deux sections : fonctionnement (recettes et dépenses nécessaires à la gestion courante de la collectivité) et investissement (recettes et dépenses pour les projets nouveau ou en cours).

## Recettes

Dotations de l'Etat et participations (collectivités)

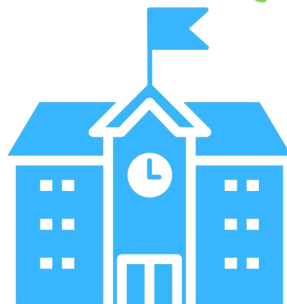
Impôts et taxes



Produits de services



Remboursement de l'emprunt



## Dépenses

### Fonctionnement

Charges à caractère général (eau, chauffage, électricité, ...)



Charge de personnel et frais assimilés



Subvention au CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



Subventions aux associations



Contribution aux organismes extérieurs



### Investissement

Remboursement du capital des emprunts en cours



Rénovation des bâtiments communaux



Equipements sportifs



Entretien des écoles  
Rénovation du mobilier



Travaux, entretien de la voirie et des espaces verts



Achats de matériels divers



## FONCTIONNEMENT

### RECETTES PRINCIPALES

52,8 %	<b>IMPÔTS ET TAXES</b> 3 314 128,00 €
	Taxe foncière sur les propriétés bâties Taxe foncière sur les propriétés non bâties Dotations Taxes diverses
35,3 %	<b>DOTATIONS DE L'ETAT</b> 2 214 780,00 €
	Dotation générale de fonctionnement (DGF) Dotation de solidarité urbaine (DSU)
4,1 %	<b>RECETTES DES ACTIVITÉS MUNICIPALES</b> 254 404,43 €
1,4 %	<b>RECETTES DIVERSES - 90 000,00 €</b>
1,7 %	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS - 105 000,00 €</b>
4,8 %	<b>EXCÉDENT REPORTÉ 2022</b> 300 528,74 €

**TOTAL 6 278 841, 17 €**

### DÉPENSES PRINCIPALES

29,6 %	<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b> 1 861 150,00 €
	Entretien Electricité, eau, téléphonie, gaz, ...
48,8 %	<b>SALAIRES</b> 3 064 890,00 €
18 %	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> 1 130 069,00 €
	CCAS Subventions aux associations
1,2 %	<b>CHARGES FINANCIÈRES - 74 212,68 €</b>
0,2 %	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES - 10 500,00 €</b>
2,2 %	<b>AMORTISSEMENTS - 138 019,49 €</b>

**TOTAL 6 278 841, 17 €**

## INVESTISSEMENT

### RECETTES PRINCIPALES

11,4 %	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b> 183 779,98 €
14,2 %	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b> 230 000 €
	FCTVA - 190 000 € Taxes d'aménagement - 40 000 €
36,3 %	<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ</b> 587 090,67 €
0,9 %	<b>PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b> 15 000 €
8,5 %	<b>AMORTISSEMENTS - 137 719,49 €</b>
28,7 %	<b>RESTE A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - 464 172,17 €</b>

**TOTAL 1 617 762,31 €**

**TOTAL DU BUDGET 7 896 603,48 €**

### DÉPENSES PRINCIPALES

25,2 %	<b>CAPITAL EMPRUNT</b> 407 644,97 €
	Remboursement du capital des emprunts en cours
27,8 %	<b>PROJETS ET PROGRAMMES COMMUNAUX</b> 450 060,00 €
	Travaux, Acquisitions, Achats de matériels,
47 %	<b>RESTE A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT + SOLDE - 760 057,34 €</b> Reste a réaliser - 533 996,79 € Solde - 226 060,55 €

**TOTAL 1 617 762,31 €**

**7 896 603,48 €**

# Travaux

## ■ RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET DE GAZ

Depuis quelques mois des travaux de rénovation des réseaux sont entrepris dans différentes parties de la commune. Certains commencent et d'autres sont sur le point d'être finalisés.



Travaux sur les réseaux d'eau potable rue Zola



Travaux sur les réseaux de gaz rue de Trappes

### Travaux d'eau potable rues Masclat et Zola

Depuis la mi-avril, les rues Masclat et Zola font l'objet d'un arrêté municipal pour route barrée pour cause de travaux. En effet, ils sont entrepris par l'entreprise EHTP sur le réseau de distribution d'eau potable pour le compte de Douaisis Agglo (durée d'environ un mois).

Afin de garantir, la sécurité du public durant la période des travaux, la circulation et le stationnement dans ces rues sont interdits pour la durée des travaux.

### Les travaux de renouvellement de gaz se poursuivent dans le Haut de Dechy

Des travaux de renouvellement du réseau de gaz ont été entamés par la société Verbraeken Construction, dans les rues Langevin, de Cantin, de Trappes, de Saint-Ouen et des Frères Martel. Ces travaux ont notamment pour finalité la pose de 830m de PE 63+93 BI +1 BC et la suppression du réseau et des branchements en trottoirs. Ils sont prolongés pour une durée d'environ un mois. Pendant, la durée des travaux, le stationnement et le dépassement sont interdits. La circulation est limitée à 30km/h.

## ■ TRAVAUX RUE BARBUSSE, JULES GUESDE ET MARCEAU



### Poursuite des travaux rues Barbusse, Jules Guesde et Marceau.

Les travaux d'eau potable se poursuivent également dans les rues Marceau, Barbusse, et Jules Guesde.

L'arrêté municipal portant route barrée, et interdisant la circulation et le stationnement reste en vigueur.

*L'ensemble des arrêtés municipaux est consultable sur le site de la ville : [www.ville-dechy.fr](http://www.ville-dechy.fr) (rubrique « Actes administratifs »)*

## ■ NOUVEAU PORTAIL AUTOMATIQUE INSTALLÉ AU CIMETIÈRE

Afin de faciliter l'accès au cimetière, la municipalité a installé, fin avril, un nouveau portail plus sécurisé et automatique.

### Pourquoi un portail automatique ?

Ce nouveau portail a été installé à l'entrée principale, rue Célestin Leduc, derrière le monument aux Morts. Il est programmé pour s'ouvrir et se fermer aux heures d'ouverture et de fermeture du cimetière. Le but est d'accéder efficacement au cimetière et de sécuriser au mieux celui-ci durant les heures de fermeture.

### L'entrée avenue des Poilus fermée

La seconde entrée, située avenue des Poilus, sera dorénavant fermée. L'accès se fera uniquement par l'entrée principale, sauf en période de Toussaint.



### Un bouton pour ouvrir de l'intérieur

Après l'heure de fermeture, un bouton situé à proximité du portail, vous permettra de l'ouvrir et d'éviter d'être coincés. Il se refermera après votre passage.

## ■ LES TRAVAUX POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SE POURSUIVENT

Pour assurer la sécurité des enfants et de leurs enseignants, des travaux sont entrepris au sein de l'école.

### La protection incendie

Afin de protéger chaque salle de classe contre les incendies, des plaques de placo coupe-feu sont disposées de part et d'autre des fenêtres donnant sur le couloir. Deux classes ont déjà été modifiées sur l'ensemble du bâtiment. Il faut savoir que les plaques de plâtres possèdent un bon comportement face aux incendies. Selon les nouvelles normes, elles sont classées A2, non combustibles. Disposées de chaque côté de la paroi en « double peau », la résistance au feu de ces plaques est ainsi multipliée par deux, offrant ainsi une résistance au feu de 1h.



Les fenêtres des salles de classes sont bouchées par des doubles plaques de placo afin de ralentir la propagation du feu en cas d'incendie. Ces plaques doivent être mises en peinture.

### Harmonisation et réfection de la signalétique de sécurité

La signalisation orientant vers les portes anti-panique en cas d'urgence ou d'évacuation du bâtiment a été refaite. Les issues de secours ont été balisées pour être clairement identifiables. Une nouvelle signalétique a également été disposée dans l'ensemble du bâtiment pour localiser les sorties de secours ainsi que chaque local électrique.



Une signalétique indiquant les issues de secours et les zones dangereuses (local électrique) a été apposée.

# Nos enfants

## ■ LES INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ SONT OUVERTES

Cette année les ACMSH d'été (Accueils collectifs de mineurs sans hébergement), pour les enfants et les jeunes âgés entre 3 et 17 ans, se dérouleront de 9h30 à 17h selon les dates suivantes :

- Pour le mois de juillet : du lundi 10 au vendredi 28 juillet (sauf le 14 juillet)
- Pour le mois d'août : du lundi 7 au vendredi 25 août (sauf le 15 août)

Pour toute inscription, une adhésion familiale annuelle est obligatoire à hauteur de 5 € par famille pour les dechynois et de 10 € pour les extérieurs.

Les familles devront fournir une attestation CAF pour les quotients familiaux inférieurs à 700 euros.

### Tarifs des ASMSH d'été 2023

	Dechynois			Extérieurs		
Quotient familial	Forfait 3 semaines	Forfait Semaine 5 jours	Forfait semaine 4 jours	Forfait 3 semaines	Forfait Semaine 5 jours	Forfait semaine 4 jours
0€ à 369 €	53,20 €	19,00 €	15,20 €	85,40 €	30,50 €	24,40 €
370 € à 499 €	57,40 €	20,50 €	16,40 €	89,60 €	32,00 €	25,60 €
500 € à 700 €	61,60 €	22,00 €	17,60 €	93,80 €	33,50 €	26,80 €
+ de 700 €	65,80 €	23,50 €	18,80 €	98,00 €	35,00 €	28,00 €

#### Vous souhaitez inscrire votre enfant ?

Pour tout renseignement et toute inscription, veuillez vous adresser à l'accueil du Centre Socio-Culturel (rue Saint-Venant) au 03.27.95.82.27



# Ils font bouger Dechy

## ■ « ÊTRE BÉNÉVOLE, C'EST UN ÉTAT D'ESPRIT ! »

Ils s'appellent Huguette, Philippe, Aline, Corinne, Annie B, Jeannine, Annie L., Isabelle, Béatrice, Florence, Colette, Marie-Thérèse ou encore Marie-Françoise et sont tous bénévoles au Centre Socio-Culturel.



*Tous n'ont pas pu être présents lors de notre rendez-vous pour raisons personnelles ou professionnelles, mais l'équipe du Centre Socio-Culturel sait qu'elle peut compter sur eux.*

### Apporter une aide, partager un savoir-faire

Certains sont bénévoles au Centre Socio-Culturel depuis longtemps. 20 ans pour Huguette. 10 ans pour Aline. D'autres viennent juste d'arriver dans l'équipe comme Annie L. Ils sont arrivés parfois au hasard d'une rencontre, d'autres parce qu'ils avaient un projet ou une aide à proposer. Une chose est sûre, ils sont là parce qu'ils veulent partager. *« Je suis bénévole au Centre depuis de nombreuses années pour le collectif famille, nous explique Philippe. On m'appelle parce qu'il y a un besoin et j'arrive ».* Idem pour Corinne, bénévole pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). *« Je suis arrivée il y a 6 ans en proposant un projet d'aide aux devoirs pour les primaires. Aujourd'hui, ce projet est devenu le C.L.A.S.. Ce n'est plus du tout de l'aide aux devoirs au sens propre, mais nous accompagnons les enfants dans la réalisation d'un projet pédagogique. C'est différent, mais très intéressant. »*

### Un enrichissement personnel

Pour tous, être bénévole c'est aussi un échange. *« On apprend toujours des autres, souligne Annie B. Cela ne rapporte pas d'argent, mais rencontrer des personnes différentes tous les jours, elle est là notre richesse ! Être bénévole, c'est un état d'esprit ! »* *« Le mot « bénévole » fait peur, ajoute Corinne. C'est sûr que c'est un investissement personnel, et un engagement. Être bénévole, c'est donner de soi-même, mais on reçoit beaucoup aussi en retour. »* Pour d'autres, c'est aussi une manière de couper la routine comme pour Annie L. *« C'est une sorte de parenthèse, dans la semaine. On rencontre d'autres personnes. On échange. On partage. C'est un moment de convivialité ».*

### Contribuer à la vie de la commune

Être bénévole au Centre Socio-Culturel, c'est aussi pour tous une façon de contribuer à la vie de la commune. Jeannine et Béatrice, par exemple, sont bénévoles pour l'atelier couture. *« Nous sommes en pleine préparation des costumes pour le spectacle de l'école de musique en juin prochain. 32 enfants entre 5 et 17 ans à habiller et deux costumes chacun à confectionner. C'est un challenge à relever, surtout quand il y a des contretemps, mais nous sommes là pour aider. »* Pour Annie B, c'est aussi rendre la pareille à une structure et une équipe qui l'ont déjà bien épaulée par le passé. *« C'est normal que je rende service à mon tour. Nous travaillons main dans la main avec les agents. Le Centre Socio-Culturel de Dechy est comme une ruche. Il faut beaucoup d'abeilles ouvrières pour faire du bon miel. Plus les abeilles seront nombreuses mieux cela sera. »* Alors si vous aussi vous êtes prêts à partager de votre temps et apporter votre aide, vous savez ce qu'il vous reste à faire.

### Pensées pour Eliane et ses proches



La municipalité, l'équipe du Centre Socio-Culturel et des bénévoles s'associent à la douleur de la famille de Eliane CHIESI, qui nous a quittés récemment. Bénévole au Centre Socio-Culturel, depuis de nombreuses années, elle laisse un souvenir impérissable.

# Environnement et cadre de vie

## ■ C'EST QUOI UN HÔTEL À INSECTES ?

Un hôtel à insectes a été réalisé par les agents municipaux et installé dans la cour de la Ferme Jacquart. Mais savez-vous à quoi il sert ?

Un hôtel à insectes permet d'abriter et d'attirer dans votre jardin des insectes utiles pour le jardinier. On les appelle des insectes auxiliaires. Ils favorisent la pollinisation des fruits, des légumes et mangent les parasites qui font des dégâts dans le jardin, particulièrement les pucerons.

En automne et en hiver, la fonction première d'un hôtel à insectes est de les aider à mieux survivre et leur permettre ainsi d'agir quand le soleil réapparaît. Au printemps et en été, l'hôtel va permettre aux insectes de pondre leurs larves.

La présence de ces insectes est essentielle au bon développement des jardins sans utilisation de produits chimiques.

### VOUS AUSSI VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE UN HÔTEL À INSECTES ? QUELS MATÉRIAUX POUVEZ-VOUS UTILISER ?

Repérer les matériaux naturels dont vous pouvez disposer pour constituer les refuges des insectes : rondins de bois, briques, paille, tiges de bambou, tiges à moelle, planchettes de bois, ...)

Choisissez des matériaux locaux qui offrent des trous plus ou moins gros pour correspondre aux différentes préférences des insectes.



La présence d'insectes dans notre environnement a un impact essentiel sur les végétaux et animaux qui y vivent. Les insectes pollinisateurs permettent aux plantes de se reproduire et constituent une importante source de nourriture pour les oiseaux, les amphibiens et les poissons.

## QUI LOGENT DANS LES « CHAMBRES » D'UN HÔTEL À INSECTES ?

Les « locataires » sont nombreux et variés. Il est important de diversifier les matériaux pour diversifier les occupants. Voici quelques exemples.



1

### L'abeille solitaire

Elle joue un important rôle de pollinisation en butinant dès le mois de mars les premières fleurs des arbres



2

### Le carabe

Ce coléoptère est un prédateur pour de nombreux ravageurs du jardin (limaces, vers, chenilles et larves de taupin).



3

### La chrysope

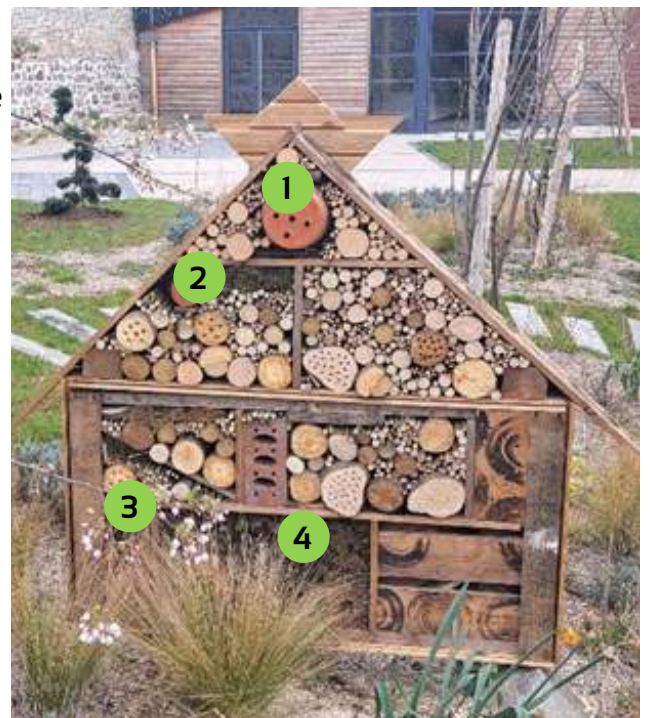
Ses larves, notamment, rendent le plus service au jardinier puisqu'elles sont les prédateurs des cochenilles et des pucerons.



4

### La coccinelle

Elle est l'auxiliaire la plus appréciée du jardinier. Elle est capable de manger une centaine d'insectes par jour.



## ■ JE TONDS MA PELOUSE DANS LE RESPECT DU VOISINAGE

Nous vous rappelons que les horaires de tonte des pelouses sont réglementés par le décret n°2006-1099.



Ces horaires sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

### Une amende en cas de non-respect

En cas de conflit, ces nuisances sonores peuvent faire l'objet d'une amende de 68 euros qui peut être majorée et atteindre les 180 euros dans les 45 jours.

## ■ L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS VOUS CONCERNE AUSSI

Si les agents municipaux entretiennent les espaces verts et les voiries, vous avez, vous aussi, un rôle à assurer en entretenant le trottoir devant chez vous.

### A QUI INCOMBE L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS DEVANT CHEZ SOI ?

- Devant une maison individuelle, c'est à l'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire.
- Devant un immeuble, c'est au syndic de copropriété de s'en occuper.
- Dans une copropriété horizontale ou de sol, cette tâche incombe à chacun des propriétaires ou locataires si le logement est loué.

### QUELS ENTRETIENS DOIS-JE EFFECTUER ?

Vous devez entretenir la zone du trottoir jusqu'au caniveau et respecter les règles suivantes :

- Le nettoyage, notamment après les pluies, si de la boue ou des saletés se sont amassées ;
- Le désherbage des petits plants ayant tendance à pousser en bas des façades ou entre les interstices du trottoir
- Le balayage et le ramassage des feuilles, des brindilles et des saletés ;
- Le déneigement, seule la voirie est déneigée par les agents municipaux ;
- Le retrait du verglas qui peut passer par des actions de prévention comme le salage, sablage ou mise en place de sciure.

### QUELLE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT ?

Si un accident survient sur le trottoir suite à un défaut d'entretien, glissade sur une plaque de verglas ou sur des feuilles mortes par exemple, c'est la responsabilité civile de votre assurance multirisques habitation qui l'indemniserait si vous êtes dans un logement individuel et l'assurance du syndic si vous habitez dans un immeuble.

## ■ JARDINS OUVRIERS : IL RESTE QUELQUES PARCELLES

Quelques parcelles sont disponibles . .

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le service urbanisme au 03.27.95.82.00



# Formation des agents

La municipalité forme ses agents afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de réactualiser leur connaissance.

## ■ **NOS AGENTS SE FORMENT AUX GESTES QUI SAUVENT**

En cas d'accident, les minutes qui précèdent l'arrivée des secours sont souvent cruciales et permettent de stabiliser au mieux l'état d'une victime. Le rôle d'un agent certifié SST est d'être en mesure de repérer rapidement si la personne respire encore, si elle est consciente ou non et de prévenir les secours. Il peut alors dispenser des gestes qui sauvent en cas par exemple d'hémorragie, d'inconscience, d'arrêt ventilatoire ou cardiaque, de brûlures, de fractures, de plaies ou de malaise. Les agents formés et certifiés SST acquièrent donc des compétences concrètes et mobilisables au travail ou dans la sphère privée.



En plus de ces actions, les agents SST sont également en capacité de mettre en place des actions de prévention et d'informer sur les risques et les situations dangereuses repérées. La formation des agents est donc essentielle pour leur sécurité.

Nombre d'entre eux ont déjà été formés par le passé. Depuis le début de l'année 2023, 21 agents ont également bénéficié de cette formation. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) préconise un minimum de 10% d'agents formés à la certification SST. A Dechy, ce chiffre est déjà atteint. Dans chaque service, au minimum un agent a reçu cette formation.

## ■ **FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES ELECTRIQUES ET À L'USAGE D'ENGINS DE CHANTIER**

La municipalité forme également ses agents pour leur permettre d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles et de s'initier ou de confirmer leurs compétences dans l'usage de certains outils.



Ainsi 6 agents des services techniques ont pu bénéficier d'une formation habilitation électrique. L'objectif de cette formation est de connaître les dangers de l'électricité, analyser et prévenir les risques électriques et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident.

### **Former les agents à leurs outils de travail**

La commune forme également ses agents techniques à l'utilisation d'outils adaptés à leurs missions. Ainsi, 3 agents des services techniques et espaces verts ont été formés au ACES R482 (utilisation de pelleuse mécanique). 4 agents ont également bénéficié d'une formation ACES R489 (utilisation d'une nacelle élévatrice). Toutes ces formations ont été dispensées soit en formation initiale, soit en recyclage pour les agents déjà formés.

## « ÊTRE BOUCHER C'EST FAIRE PLAISIR ET SE FAIRE PLAISIR »

La municipalité a souhaité développer une nouvelle rubrique afin de vous faire découvrir un ou plusieurs commerçants, chaque mois, dans le bulletin municipal. Ce mois-ci, nous sommes allés à la rencontre de Mohamed ABBADI, boucher.



L'ancienne boucherie Parent (rue Voltaire et rue Victor Hugo) devenue la Boucherie du Maghreb puis Boucherie de l'Orient.

### Depuis quand êtes-vous boucher ?

*J'ai commencé en 1999, il y a donc 24 ans. J'habitais déjà Dechy et l'occasion s'est présentée de reprendre l'ancienne boucherie Parent, située au croisement des rues Voltaire et Victor Hugo, face à l'église. Comme tout le monde le sait, la place a connu des transformations entre temps. Aujourd'hui cela fait 9 ans que je suis dans ce nouveau local, dans la résidence Stéphane Hessel, toujours place de l'Îlot Goulois.*

### Pourquoi avoir choisi le métier de boucher ?

*Mes parents ne sont pas du métier, mais je viens d'une famille où l'on aime la viande. On ne peut pas être boucher si l'on est pas passionné par ce que l'on fait. Il faut aimer faire plaisir et se faire plaisir. J'ai eu des apprentis qui avaient peur de toucher la viande. Ce n'est pas possible. Il faut être « amoureux » de la viande pour faire ce métier.*

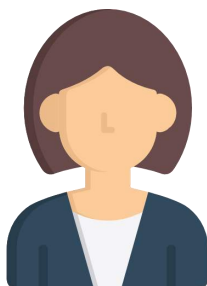
### Vous faites de la viande 100% française ?

*Elle est née, élevée et abattue en France. Elle provient majoritairement de chevillards de Valenciennes ou de Waziers et elle est abattue à Douai. Certaines races bovines ont reçu des prix d'honneur ou d'excellence lors de concours d'animaux de viande. Quant à nos volailles, la plupart viennent d'une ferme près de Hazebrouck et sont labellisées.*

### Comment travaillez-vous ?

*Toutes mes spécialités sont de fabrication maison. Ce ne sont pas toujours des choses que l'on fait tout le temps. C'est par période. Mais tout ce que je sers au client, je l'ai testé et goutté avant. C'est essentiel pour servir de la qualité.*

### CE QU'EN PENSENT LES CLIENTS ?



#### Jocelyne

*« On vient chez Mohamed pour la qualité de la viande. Il favorise les circuits-courts. Et puis une viande qui est labellisée, c'est un gage de qualité. »*



#### Kamel

*« Moi je viens de Paris en camion. J'habitais ici auparavant. Quand je suis de passage, j'en profite pour venir acheter de la viande à la boucherie de Dechy. »*

# Agenda

## **Brocante**

**DIMANCHE 7 MAI DE 8H À 17H**

**RUE MAURICE THOREZ ET UNE PARTIE DE LA RUE A ET G MARTEL**

Organisée par le Collectif Famille

3 euros les 2m indivisibles

Renseignements au Centre Socio-Culturel au 03.27.95.82.27



## **Journée nationale de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945**

**LUNDI 8 MAI À 10H45**

**RDV SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE**

## **Sortie familiale à Boulogne-sur-Mer**

**SAMEDI 13 MAI**

**BOULOGNE-SUR-MER**

Organisée par l'association Les Médailleurs du Travail

Tarif : 12€ pour les adhérents - 17€ pour les non-adhérents

Inscriptions : les 4 et 11 mai de 9h à 12h au bureau des médaillés du travail (Maison des Associations, rue Jules Guesde)

Renseignements au 06 34 69 02 36



## **34ème Tournoi Euro-Espoir**

**9, 10 ET 11 JUN**

**SALLE LADOUMÈGUE (RUE JULES GUESDE)**

Equipes en compétition :

BV Leeuwarden, Metropol Baskets, Lion's Rotterdam, Grindfactory Anvers, Union D.S.G., Norh Academy, Passe Décisiv', US Tremplin Grigny

Restauration sur place/animations/challenges/Concours de dunks

## **Concert « Chœur collectif en fête »**

**SAMEDI 10 JUN À PARTIR DE 16H**

**SALLE DES FÊTES (RUE DE L'ÉGALITÉ)**

Organisé par l'association Chœur collectif en partenariat avec l'association du Parc à Bois

Venez nombreux pour faire la fête

Entrée libre

Petite restauration sur place



**GROUPE MAJORITAIRE «*POUR DECHY, CONTINUONS ENSEMBLE*» - 22 ÉLUS**

Le premier trimestre vient de s'achever par le vote des différents budgets, celui du CCAS et celui de la Commune.

Monsieur le Maire a présenté un budget primitif ambitieux mais néanmoins réaliste au regard de tous les impacts financiers liés aux crises sanitaires, énergétiques et financières actuelles. La lecture du compte administratif nous conforte, par les retours de crédits, dans la bonne gestion de la commune qui reste attractive.

Pour ce budget 2023, après une longue commission d'étude des dossiers, nous avons fait le choix de maintenir les subventions à nos chères Associations locales, tant elles participent au maintien du lien social qui nous a tant fait défaut lors des successifs confinements.

Pourtant l'équipe d'opposition municipale a voté contre ce budget, contre cette bonne gestion ...et par conséquent contre ce soutien aux Associations, nous sommes très surpris mais prenons note de leur choix.

L'équipe de notre groupe majoritaire continue de veiller à l'intérêt de tous les Dechynois et de toutes les Dechynoises.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou sollicitations, des permanences régulières existent pour vous recevoir.

Le Groupe Majoritaire Municipal

---

**GROUPE MINORITAIRE «*UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE*» - 7 ÉLUS**

Texte non communiqué

*Consommons local,  
C'est bon pour le moral !*



**Le prochain marché se tiendra le dimanche 18 juin**

Nos commerçants étant mobilisés au mois de mai, sur les festivités d'une commune voisine, ils vous donnent rendez-vous en juin prochain.